

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	7

Date de la convocation
15/03/2026

Date d'affichage

Objet
Fixation du nombre d'adjoints

Délibération n°2026-002

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAULIS 66110**

Séance du : 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six

Et le vingt mars et à 09h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'annexe de la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Ange JACQUET puis de Madame Martine MAUGUIN-BOHER, Maire

Présents : Martine MAUGUIN-BOHER, Bruno FABRO, Marine ESCRIBANO, Romain CAYUELA, Marie-Ange JACQUET, Benoît ISSARTEL

Absents : Marina ROCHE

Procuration : Marine ROCHE a donné procuration à Martine MAUGUIN-BOHER

Mme Marine ESCRIBANO a été nommée secrétaire.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de deux adjoints.

Il est proposé au Conseil Municipal la création de deux postes d'adjoints,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la création de deux postes d'adjoints.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme.

Le Maire,



Martine MAUGUIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le
Publication ou notification du

